



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 octobre 2021
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2552 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2021 et a demandé au Secrétaire général de faire rapport sur sa mise en œuvre tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point des principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent du Secrétaire général en date du 16 juin 2021 ([S/2021/571](#)) et sur le renforcement des effectifs de la MINUSCA autorisé par la résolution [2566 \(2021\)](#).

II. Situation politique

2. La mise en place du nouveau Gouvernement a donné un certain élan au processus en vue de l'organisation d'un « dialogue républicain ». La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a débouché sur l'adoption d'une feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, dans laquelle les participants appelaient à un dialogue inclusif à l'appui de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et exhortaient le Gouvernement à décréter un cessez-le-feu. Le processus de paix a continué de progresser graduellement, malgré la persistance des tensions politiques et la poursuite des opérations militaires, qui ont contribué à l'aggravation de la crise humanitaire et à de graves violations des droits humains.

Évolution de la situation politique

3. Le Président, Faustin Archange Touadéra, a formé un nouveau Gouvernement le 23 juin, composé de 32 ministres, dont trois ministres d'État, 28 ministres et un ministre délégué. Au moins 20 d'entre eux sont membres du parti au pouvoir, le Mouvement des cœurs unis, ou y sont étroitement associés. Sept ministres du Gouvernement sont des femmes, ce qui représente une proportion de 21,9 %, soit un score supérieur aux 14,7 % du Gouvernement précédent mais toujours inférieur au quota de 35 % établi par la loi sur la parité. Six ministres sont issus de groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation qui ont renoncé à la violence, deux proviennent de la société civile et deux sont d'anciens candidats à la présidence.



4. Le 30 juin, le président Touadéra a mis en place un comité d'organisation du dialogue républicain, qui a été lancé le 1^{er} septembre. L'opposition politique, les groupes armés et des membres de la société civile ont critiqué la composition du comité en raison de la forte représentation de membres issus des autorités publiques et de personnes affiliées au parti au pouvoir. Le 22 juillet, le Président a modifié la structure du comité pour le faire passer de 24 à 29 membres, dont trois femmes, créant ainsi des sièges supplémentaires pour les partis politiques et les membres de la société civile. Les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement sont restés exclus du comité d'organisation.

5. Le 29 juin, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs des élections législatives du 23 mai. Les scrutins qui n'avaient pas encore eu lieu ont été organisés dans sept circonscriptions le 25 juillet, avec un taux de participation d'environ 60 %. La Cour a annoncé les résultats définitifs le 30 août, concluant le cycle électoral législatif qui s'est tenu dans toutes les circonscriptions. Les 140 sièges de l'Assemblée nationale ont ainsi été pourvus, dont 18 par des femmes, contre 12 lors de la législature précédente. Le parti au pouvoir (Mouvement des cœurs unis) a obtenu une majorité relative (41 sièges), suivi par les indépendants (35 sièges) dont beaucoup lui étaient alliés, le parti Kwa Na Kwa (10 sièges) et les représentants de 22 autres partis (54 sièges). Le 1^{er} octobre, l'Assemblée nationale a entamé la deuxième session ordinaire de la septième législature.

6. Le 12 août, la Cour constitutionnelle a révoqué le statut de parlementaire du député élu du parti d'opposition Chemin de l'espérance et ancien président de l'Assemblée nationale, Abdou Karim Meckassoua, et a nommé son adversaire Ibrahim Ould Alhissene Algoni, membre du parti au pouvoir (Mouvement des cœurs unis). La Cour a estimé que M. Meckassoua était inéligible en raison de ses liens avec la Coalition des patriotes pour le changement, comme l'indiquait l'avis de poursuite émis à son encontre en janvier 2021. Le 15 août, M. Meckassoua a quitté le pays. Les membres de l'opposition politique ont dénoncé la décision de la Cour, affirmant que le Gouvernement s'était servi de cette dernière pour tenter de faire taire toute dissidence politique. Le 20 septembre, la Cour des comptes a rendu un arrêt rejetant les allégations de corruption visant M. Meckassoua, qui avaient justifié sa destitution du poste de président de l'Assemblée nationale en septembre 2018.

7. Le 16 septembre, les chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont le Président Touadéra, se sont réunis à Luanda à l'occasion d'un mini-sommet sur la situation en République centrafricaine. Les chefs d'État et de gouvernement y ont adopté une feuille de route conjointe pour la redynamisation du processus de paix, appelant notamment le Gouvernement à décréter un cessez-le-feu et réaffirmant leur engagement à poursuivre les consultations entre les chefs d'État et de gouvernement de la Conférence et les chefs des groupes armés en vue de mettre totalement fin à la violence.

Mise en œuvre de l'Accord politique

8. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique sont restés limités, la priorité ayant été accordée aux préparatifs du dialogue républicain et à l'initiative de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Gouvernement a donné suite à l'une des recommandations qu'il avait formulées à l'occasion de l'évaluation de l'Accord politique, effectuée en février, en nommant un ministre d'État chargé de la démobilisation, du désarmement, de la réintégration et du rapatriement, ainsi que du suivi de la mise en œuvre de l'Accord. Le Comité exécutif de suivi de l'Accord politique a tenu sa onzième session le 2 août. À cette

session, la première depuis le 16 avril, il a validé les recommandations issues de l'évaluation.

9. Au cours de la période à l'examen, la Coalition des patriotes pour le changement a été affaiblie par des difficultés financières et les opérations militaires menées par les forces armées nationales, ainsi que par des membres du personnel de sécurité déployés de manière bilatérale et d'autres acteurs de la sécurité.

10. Le groupe armé Unité pour la paix en Centrafrique continue d'être en proie aux dissensions internes au sujet de la mise en œuvre de l'Accord politique. Le 11 septembre, le chef du groupe, Ali Darassa, a réaffirmé l'attachement du groupe à l'égard de l'Accord, après quoi il a fait part de son intention de se retirer de la Coalition des patriotes pour le changement. Après cette déclaration, le coordinateur de la faction « dissidente » du groupe, le « Général » Hamadou Tanga, a adressé une lettre au Ministre d'État chargé de la démobilisation, du désarmement, de la réintégration et du rapatriement et du suivi de la mise en œuvre de l'Accord, annonçant la formation de la faction « dissidente » du groupe, dissociée d'Ali Darassa, et demandant l'intégration de 300 éléments « dissidents » de cette dernière dans le processus de démobilisation, de désarmement, de réintégration et de rapatriement.

11. Du 27 au 29 septembre, la communauté de Sant'Egidio, organisation internationale d'inspiration religieuse, a réuni les partis politiques, les membres de la société civile et les représentants de diverses confessions religieuses pour dialoguer et formuler des recommandations relatives au dialogue républicain. Cette réunion a abouti à la « déclaration de Rome », qui prône la mise en place d'un dialogue ouvert, la signature d'un accord de cessez-le-feu et la création de conditions propices à la tenue du dialogue.

12. Les efforts visant à rendre opérationnelles les unités spéciales mixtes de sécurité se sont poursuivis. Les conditions de vie des éléments de ces unités dans les camps de Bouar et de Paoua ont été améliorées grâce à un projet financé par l'Union européenne. Au moment de l'établissement du présent rapport, les camps de Bouar et de Paoua accueillaient respectivement 269 et 206 personnes, parmi lesquelles des anciens membres de groupes armés et des forces nationales de défense et de sécurité intérieure. Les difficultés liées au retard de paiement des salaires par le Gouvernement et à la faiblesse du système de commandement et de contrôle ont subsisté.

13. En ce qui concerne les dispositions socioéconomiques de l'Accord, le Comité directeur conjoint du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix a continué de renforcer les liens entre le plan national de développement et l'Accord politique au moyen d'une approche globale adoptée par le Ministère de la planification et de l'économie, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale, de manière à renforcer les synergies, à recenser les points à privilégier et à préparer le déploiement stratégique des dividendes de la paix. Élaborée avec le concours de la Banque mondiale et pleinement opérationnelle depuis avril 2021, la boîte à outils KoBo a permis de suivre en temps réel l'exécution des projets liés au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, y compris la mise en œuvre des dividendes de la paix.

Préparatifs des élections

14. Le 14 septembre, le Premier Ministre a présidé la réunion du comité stratégique chargé des élections. Un nouveau calendrier électoral (le premier depuis 1988) a été adopté en vue de la tenue d'élections municipales, régionales et sénatoriales. Les élections locales sont prévues pour le 11 septembre 2022. L'inscription sur les listes

électorales sera possible du 2 janvier au 30 avril 2022 pour permettre aux personnes déplacées, aux réfugiés de retour au pays et aux jeunes adultes d'y participer.

15. L'organisation des élections locales nécessitera la mobilisation de quelque 10 millions de dollars. Le 2 septembre, le Gouvernement a annoncé qu'il débourserait 0,4 million de dollars pour procéder à la cartographie électorale, prévue d'octobre à décembre 2021. Il s'est engagé à fournir à l'Autorité nationale des élections 2,7 millions de dollars issus du budget de l'État de 2022. Des efforts sont en cours, en coopération avec des partenaires de la République centrafricaine, pour mobiliser le reste des ressources.

16. Les efforts déployés conjointement par la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies pour promouvoir la participation des femmes à toutes les étapes des élections, en tant qu'électrices ou candidates, ont contribué à accroître la représentation des femmes au sein du nouveau Parlement. Le processus électoral a toutefois démontré une nouvelle fois qu'il subsistait des obstacles socioculturels à la participation pleine, égale et significative des femmes à la vie politique, notamment les préjugés liés au genre, le manque de volonté politique et la détérioration des conditions de sécurité.

Dialogue et réconciliation à l'échelle locale

17. Le 16 juillet, la MINUSCA a présidé une réunion consultative aux côtés des parties prenantes, destinée à évaluer les comités locaux de paix et de réconciliation. Les femmes représentaient 30 % des membres des comités à la fin du mois de juin 2021, soit une augmentation par rapport à 2020, où elles n'étaient que 21,4 %. Au 1^{er} octobre, le Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale avait créé 52 comités locaux de paix et de réconciliation, dont 14 recevaient un soutien financier de la MINUSCA.

18. La MINUSCA, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, a continué de soutenir les activités de prévention et de résolution des conflits menées au niveau local. En juin, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est appuyée sur un système de gestion de la transhumance établi en collaboration avec la MINUSCA et l'Organisation internationale pour les migrations et a ainsi fait état d'une diminution de 19 % des conflits entre agriculteurs et éleveurs par rapport à l'année précédente et d'une amélioration de 30 % de la perception de la dynamique de la transhumance par les populations locales, des évolutions qui sont considérées comme le résultat direct d'un renforcement du dialogue entre agriculteurs et éleveurs.

19. Au lendemain des attaques perpétrées le 17 mai par des combattants de l'ex-Séléka à Grivaï, dans la préfecture de la Nana-Grébizi, une équipe de médiation locale appuyée par la MINUSCA a été déployée dans la région du 20 au 23 juin afin de prévenir les violences intercommunautaires entre les communautés Banda et Mandija. Un plan d'action intégré visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés a été mis en œuvre grâce aux fonds de la MINUSCA consacrés aux activités relatives aux programmes.

III. Conditions de sécurité

20. Les conditions de sécurité sont restées précaires, notamment dans l'ouest et le centre du pays. Les forces de défense nationale, les forces de sécurité déployées de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité ont poursuivi leur offensive contre les groupes armés, qui ont à leur tour attaqué les forces de sécurité nationales et les civils, provoquant des déplacements de population et des tensions entre

communautés. En outre, certains groupes armés ont tenté de reprendre les anciens bastions du nord-ouest et du sud-est qu'ils avaient perdu lors de l'offensive militaire et, ce faisant, ont commis des violences contre des civils. L'état d'urgence a pris fin le 5 août après avoir été en vigueur pendant six mois.

21. Au 1^{er} octobre, on enregistrait une hausse du nombre de violations de l'Accord politique, soit 559 contre 495 durant la période couverte par le rapport précédent. Les civils ont fait l'objet de 380 violations, qui ont pris la forme de violations liées à des activités militaires illégales (74), de restrictions de mouvement (64) et de restrictions d'accès aux institutions étatiques, aux organisations humanitaires ou aux organismes des Nations Unies (41). Les forces nationales de défense et de sécurité intérieure sont accusées d'avoir commis la plupart des violations signalées (244), contre 78 au cours de la période précédente, suivies par le groupe Unité pour la paix en Centrafrique (110), le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (90), les anti-balaka (49), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (36), le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (17) et Révolution justice-Sayo (3).

22. Depuis février, les forces nationales de défense, le personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et les autres agents de sécurité ont renforcé leur présence sur deux des trois principaux corridors commerciaux (ouest et nord) afin de contrôler les migrations pendant la saison de transhumance, en octobre. Leur moindre présence au niveau du corridor commercial du nord-est a toutefois permis à des éléments armés étrangers de s'implanter davantage dans la région depuis août.

23. Dans l'ouest, les affrontements entre d'une part, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation et d'autre part, les forces nationales de défense, les forces déployées de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité ont donné lieu à des exactions contre les civils et entraîné des déplacements considérables. Le groupe a maintenu des bastions et une présence mobile près de la frontière avec le Cameroun, en utilisant des tactiques d'attaque et d'esquive pour éviter la confrontation, en particulier dans les préfectures de la Nana Mambéré et de l'Ouham-Pendé. Il s'est mis à attaquer les positions des éléments armés des forces nationales de défense, principalement dans des zones où le personnel déployé de manière bilatérale et les agents de sécurité n'étaient pas présents, notamment à Mann (préfecture de l'Ouham-Pendé), où il est accusé d'avoir posé des engins explosifs qui ont fait des victimes civiles. Le 25 août, deux motocyclistes ont été tués dans deux incidents distincts impliquant des engins explosifs près de Ndim et à Bowara. Le groupe a poursuivi les hostilités sur la principale route d'approvisionnement en provenance du Cameroun, notamment en perpétrant des attaques contre des convois commerciaux escortés par les forces nationales de défense, le personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité, à l'instar de l'attaque du 1^{er} septembre commise près de Douala Elevage (préfecture de la Nana Mambéré).

24. Le groupe Unité pour la paix en Centrafrique a été plus actif que lors de la période couverte par le rapport, la saison des pluies ayant affecté la mobilité de la MINUSCA, ainsi que celle des forces nationales de défense, des forces déployées de manière bilatérale et des autres agents de sécurité. Dans le centre, les affrontements entre d'une part, le groupe Unité pour la paix en Centrafrique et d'autre part, les forces nationales de défense soutenues par le personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité, ont repris en juin dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Ouaka. Le 28 juin, environ 300 combattants du groupe ont attaqué la position des forces nationales de défense à Alindao (préfecture de la Basse-Kotto), obligeant ces dernières à quitter leur camp et déclenchant des déplacements de population. Le groupe s'est retiré de sa base d'Alindao le 29 juin après un échange de tirs avec la MINUSCA et l'arrivée ultérieure des forces armées nationales et

d'autres agents de sécurité ; trois gendarmes et deux civils auraient été tués au cours des affrontements.

25. Dans l'est du pays, un groupe de personnes armées non identifiées a attaqué plusieurs sites de la ville d'Obo (préfecture du Haut-Mbomou) le 26 juin, notamment la gendarmerie, le camp des forces nationales de défense et la base de la MINUSCA. Un échange de tirs nourris s'est ensuivi, entraînant la mort d'un enfant et d'un soldat des forces nationales de défense et blessant un soldat de la paix.

26. En juin, le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique a lancé des initiatives sur les thèmes « sécurité pour tous » et « désarmement volontaire » en vue d'améliorer les conditions de sécurité à Bangui. Cependant, l'insécurité a augmenté dans les troisième et cinquième districts de la ville par rapport à la période d'examen précédente ; le nombre de cas de harcèlement de population est passé de 693 à 714.

27. Le 5 juillet à Bria (préfecture de la Haute-Kotto), un commandant d'un détachement local des forces nationales de défense s'est réfugié à l'intérieur de la base de la MINUSCA. Un convoi composé de membres des forces nationales de défense, d'agents de sécurité déployés de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité a demandé que le commandant leur soit remis, menaçant de pénétrer de force dans la base, bloquant l'entrée et tentant de fouiller les véhicules de la MINUSCA. La MINUSCA a remis le concerné aux autorités nationales après avoir reçu une demande officielle du Gouvernement.

28. Le 6 juillet, au poste-frontière de Garoua-Boulaï (préfecture de la Nana-Mambéré), les autorités camerounaises ont remis au Gouvernement 61 soldats centrafricains qui auraient fui au Cameroun pendant la crise électorale. Elles ont également restitué 52 fusils AK-47, quatre roquettes et des munitions récupérées auprès des soldats.

IV. Concertation régionale

29. Le Président Touadéra a collaboré activement avec des organisations régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en vue de mobiliser un soutien régional au processus de paix et de renforcer la coopération bilatérale entre les pays voisins. Le 12 juillet, il s'est entretenu avec le Président de la République d'Angola, João Lourenço à Luanda, et a discuté de la levée de l'embargo sur les armes. Le 27 août, le Gouvernement a signé plusieurs accords de coopération bilatérale avec le Rwanda dans les domaines de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'énergie.

V. Situation humanitaire

30. La multiplication des actes de violence armée et des conflits, les déplacements de population, les nombreuses atteintes aux droits humains et les violations du droit international humanitaire ont continué de peser sur la situation humanitaire et l'accès des populations à une assistance. Au total, quelque 3,1 millions de personnes (soit 63 % de la population) ont besoin d'une aide humanitaire et d'une protection, et, pour 2,2 millions d'entre elles, de manière urgente.

31. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2021, 342 atteintes à la sécurité des acteurs humanitaires ont été enregistrées, contre 304 pour la même période en 2020. Trois travailleurs humanitaires ont été tués par un engin explosif alors qu'ils étaient en mission sur le terrain et 23 autres ont été blessés au cours de la période à l'examen.

Les vols, les cambriolages, les menaces et les agressions ont représenté 55 % des incidents, tandis que les 45 % restants correspondaient à des entraves à la fourniture de l'assistance humanitaire.

32. Au 1^{er} octobre, 60,4 % du financement des 444,8 millions de dollars nécessaires au titre du plan de réponse humanitaire pour fournir une assistance vitale à 1,84 million de personnes avaient été mobilisés, portant le déficit de financement à 176,3 millions de dollars. La communauté humanitaire a fourni une assistance et des services multisectoriels à 1,4 million de personnes.

33. Selon les données fournies par les autorités nationales, sur plus de 65 000 personnes ayant été testées pour la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) au 1^{er} octobre, 11 432 avaient été positives et 100 étaient décédées. Les chiffres officiels ne sont pas le reflet exact des effets de la pandémie en raison du nombre limité de tests effectués. Au 1^{er} octobre, plus de 140 492 Centrafricains avaient été vaccinés contre la COVID-19. La deuxième phase de la campagne de vaccination menée par le Gouvernement est en cours et bénéficie de l'appui des organismes et des partenaires des Nations Unies. En date du mois de juillet, plus de 372 000 nouvelles doses avaient ainsi été acheminées via le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et la coopération bilatérale.

VI. Protection des civils

34. Les problèmes liés à la protection ont continué d'être exacerbés par les opérations militaires menées par les forces nationales de défense et de sécurité intérieure, assistées par le personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité. La MINUSCA a fait face à ces problèmes dans l'ensemble du pays, en intensifiant ses patrouilles et en nouant un dialogue avec le Gouvernement. Conformément à la résolution [2566 \(2021\)](#), la MINUSCA continue d'ajuster sa présence dans les principales zones de tension tout en renforçant sa capacité à réagir de manière robuste pour protéger les civils.

35. Du 20 au 26 août, la MINUSCA a déployé une équipe de protection conjointe à Alindao (préfecture de la Basse-Kotto), afin d'évaluer les dispositifs d'alerte rapide de la Mission, de nouer un dialogue avec les parties prenantes locales et de recenser les moyens d'améliorer la coordination entre la Mission et les forces nationales et de sécurité. Grâce au déploiement de personnel supplémentaire au sein de l'unité de police constituée de la MINUSCA à Kaga Bandoro, mis en œuvre en application de la résolution [2566 \(2021\)](#), la Mission a renforcé sa présence à Batangafo pour protéger les civils dans les camps de déplacés.

36. La MINUSCA a renforcé l'efficacité des réseaux d'alerte locale, en proposant 71 cours de remise à niveau à 1 886 volontaires, dont 834 femmes. À la fin du mois de juin 2021, les réseaux dotés d'au moins 30 % de femmes avaient augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente. La redynamisation de ces réseaux ainsi que la mise en place de mesures préventives par la Force ont été essentielles pour permettre à la mission d'atténuer les menaces liées à la protection.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

37. Au 1^{er} octobre, 134 des 174 fonctionnaires locaux (préfets, sous-préfets, secrétaires généraux de préfectures et secrétaires de sous-préfectures) étaient affectés en dehors de la capitale, ce qui représente 77 % de l'ensemble du personnel local en poste. Le déploiement de personnel à l'échelle locale continue d'augmenter. L'absence de mesures gouvernementales destinées à soutenir leur présence dans les

régions reste une cause d'absentéisme chronique. Avec le concours de la MINUSCA, le Cabinet du Premier Ministre a entrepris d'élaborer un mécanisme de reddition de comptes pour lutter contre l'absentéisme, en mettant l'accent sur le redéploiement du système judiciaire.

Réforme du secteur de la sécurité

38. Le 18 août, le comité stratégique chargé du processus de démobilisation, de désarmement, de réintégration et de rapatriement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale, présidé par le chef de l'État, a approuvé les recommandations issues de l'examen de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale visant à mettre l'accent sur la gouvernance, le contrôle démocratique et la coordination du secteur de la sécurité. Le comité a également approuvé l'élaboration de la nouvelle feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité nationale d'ici à la fin de 2021, qui vise notamment à actualiser la politique de sécurité nationale et à réviser la stratégie de réforme dudit secteur d'ici à janvier 2022.

39. Avec le concours de la MINUSCA, les autorités nationales ont organisé pour la première fois un séminaire-retraite rassemblant les inspections centrales et générales des ministères des eaux et forêts, des douanes, de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, de la défense et de la justice et des principaux organes nationaux de contrôle. La réunion visait à recenser les moyens d'améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité.

Forces armées nationales et forces de sécurité intérieure

40. Au 1^{er} octobre, 6 199 membres des forces de sécurité intérieure, dont 2 902 policiers (779 femmes) et 3 297 gendarmes (515 femmes), avaient été déployés dans tout le pays, à l'exception de la préfecture de la Basse-Kotto, en raison de difficultés d'accès. La MINUSCA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont appuyé la formation de 203 policiers et gendarmes à la police de proximité (42 femmes) et de 72 policiers et gendarmes (17 femmes) aux fonctions d'agents de police judiciaire certifiés. Les 25 et 31 août, 657 policiers (187 femmes) et 651 gendarmes (165 femmes) ont été diplômés de leurs écoles respectives.

41. Au 1^{er} octobre, la mission de formation de l'Union européenne a achevé la formation théorique et pratique de 2 965 étudiants, dont 1 635 nouvelles recrues. Les principaux efforts ont porté sur le Bataillon d'infanterie territoriale 7 et le Bataillon des forces spéciales, tous deux nouvellement créés.

42. La MINUSCA et les autorités nationales ont effectué huit visites d'assurance de la qualité dans des installations de stockage d'armes et de munitions à Bangui. Au 1^{er} octobre, la Mission avait sensibilisé 389 membres du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires aux engins explosifs et organisé des séances de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs à l'intention de 1 437 membres de la population, dont 523 femmes et 726 enfants, à Bouar et Bouali.

Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

43. Les autorités nationales ont repris les discussions stratégiques sur le processus de de démobilisation, de désarmement, de réintégration et de rapatriement, notamment avec la tenue d'une réunion de la Commission consultative de contrôle dudit processus, le 12 août. Lors de la réunion du 18 août du comité stratégique chargé du processus de démobilisation, de désarmement, de réintégration et de rapatriement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale, le Président Touadéra a indiqué que les éléments des groupes armés qui se dissocieraient

officiellement de la Coalition des patriotes pour le changement pourraient bénéficier du programme national.

44. Dans le cadre du groupe de travail établi par le Ministre d'État chargé du processus de démobilisation, de désarmement, de réintégration et de rapatriement et du suivi de la mise en œuvre de l'Accord, la MINUSCA a soutenu un exercice de cartographie pour mettre à jour les informations concernant les groupes armés actifs dans le pays et faciliter la planification des activités de démobilisation, de désarmement et de réintégration à venir. Du 23 au 25 septembre, le Programme national de démobilisation, de désarmement et de réintégration, soutenu par la MINUSCA à Bangui, a permis de désarmer et de démobiliser 50 combattants, dont six femmes.

45. Les activités de lutte contre la violence de proximité se sont poursuivies dans tout le pays pour atténuer les risques de voir des jeunes être recrutés par les groupes armés et pour contribuer à la réconciliation locale. Au 1^{er} octobre, un total de 3 872 bénéficiaires avaient été enregistrés (dont 1 551 femmes), et 1 393 armes artisanales, 63 armes de guerre, 143 cartouches et 20 engins non explosés avaient été collectés. Dans le quartier PK5 à Bangui, le projet de lutte contre la violence de proximité pour la période 2020/2021 s'est achevé à la fin du mois de juin et a permis d'atteindre 1 100 bénéficiaires, principalement d'anciens membres de groupes de défense autoproclamés.

Justice et état de droit

46. Le nombre de tribunaux de première instance et d'appel en activité dans le pays est passé de 57 % à 69 % depuis la dernière période à l'examen. La Mission, en collaboration avec le PNUD, a appuyé les activités de communication de l'École nationale d'administration et de magistrature visant à recruter 100 nouveaux membres du personnel judiciaire. Cette campagne de communication visait à encourager des personnes vivant à l'extérieur de Bangui, en particulier des femmes, à se porter candidates.

47. Du 26 au 30 juillet, le Tribunal militaire de Bangui a tenu sa deuxième audience. Quatorze affaires ont été jugées, six accusés ont été acquittés et 20 accusés ont été reconnus coupables d'infractions au Code de justice militaire assorties d'une peine inférieure à 10 ans. Du 22 septembre au 1^{er} octobre, la cour martiale a tenu sa première session pénale à Bangui. Sept accusés ont été reconnus coupables de violations du Code de Justice militaire et ont reçu une peine supérieure à 10 ans, bien que trois d'entre eux aient vu leur peine réduite à trois à cinq ans en raison de circonstances atténuantes.

48. Entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre, la MINUSCA a remis aux autorités nationales de Bangui 36 personnes qui avaient été arrêtées, y compris dans le cadre de mesures temporaires d'urgence, parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir commis diverses infractions pénales. Au total, 28 enquêtes relatives à des attaques perpétrées contre des soldats de la paix sont en cours.

49. Entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre, 10 des 13 prisons du pays étaient ouvertes, les trois autres étant fermées à cause des conditions de sécurité dans la région. Le 30 juin, 146 personnes ont été diplômés de l'École nationale d'administration et de magistrature en tant que membres du personnel pénitentiaire civil. Les autorités nationales doivent maintenant les intégrer au sein de la fonction publique afin de renforcer les capacités pénitentiaires nationales et d'améliorer la sécurité des prisons. Le 27 août, 150 nouveaux stagiaires ont terminé leur formation initiale en tant que membres du personnel pénitentiaire civil.

50. Le Bureau du Procureur spécial de la Cour pénale spéciale a ouvert trois enquêtes préliminaires supplémentaires. Le 25 août, le Président Touadéra a nommé deux juges de la Chambre d'appel internationale à la Cour. Le 10 septembre, cette dernière a tenu la première audience d'Eugène Barret Ngaïkosset, chef anti-balaka accusé de crimes contre l'humanité commis à Bossembele entre 2009 et 2010. Celui-ci a été placé en détention provisoire le 22 septembre. Il figure sur la liste des sanctions individuelles du Conseil de sécurité et a été arrêté par les forces de gendarmerie le 4 septembre à Bangui.

VIII. Droits humains et lutte contre l'impunité

51. Entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre, la MINUSCA a enregistré 409 cas présumés et confirmés de violations des droits humains, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire dont ont été victimes 938 personnes (511 hommes, 87 femmes, 34 filles, 71 groupes de victimes collectives, 47 garçons et 14 mineurs non identifiés) et causé 228 décès de civils liés au conflit. Cela représente une augmentation de 18,89 % du nombre de cas et de 49,36 % du nombre de victimes par rapport à la période couverte par le rapport précédent. Parmi les violations les plus graves vérifiées par la Mission, on comptait des exécutions extrajudiciaires dans la région de Bossangoa (préfecture de l'Ouham), supposément commises par du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité. À Bambari (préfecture de la Ouaka), des arrestations ciblées pour collaboration présumée avec des groupes armés, menées par des forces de défense nationale, du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité, ont visé de manière disproportionnée des membres de minorités religieuses et ethniques, comme les Musulmans ou les Peuls, ainsi que des populations vulnérables telles que les personnes déplacées. Au mois d'août, au moins 17 membres de communautés musulmanes et peules ont été arrêtés par des forces de défense nationale, du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité pour avoir prétendument collaboré avec des groupes armés dans les préfectures de la Haute-Kotto, de la Mambéré-Kadéï, du Mbomou, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé ; ils ont été transférés à Bangui, où ils sont actuellement détenus.

52. Les groupes armés signataires de l'Accord politique auraient perpétré 42,54 % des violations avérées des droits humains, notamment des meurtres de civils. Ils ont participé à 174 incidents dont ont été victimes 418 personnes (51,55 % de femmes) et au moins 146 de ces incidents, dont 377 personnes ont été victimes, ont été attribués à des groupes armés.

53. La MINUSCA a constaté 233 violations des droits humains et atteintes à ces droits, qui auraient été perpétrées par des forces nationales, du personnel de sécurité déployé bilatéralement et d'autres agents de sécurité et dont ont été victimes 518 personnes, soit une augmentation de 66,42 % et 108,03 %, respectivement, par rapport à la période précédente. Le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité auraient commis 78 violations des droits humains et du droit international humanitaire, dont ont été victimes 229 personnes.

54. Des affrontements entre des groupes armés et les forces de défense nationales, assistées par du personnel de sécurité déployé bilatéralement et d'autres agents de sécurité ont entraîné un pic de décès de civils liés au conflit : 176 contre 82 au cours de la période précédente, soit une augmentation de 46,59 %. Les enquêtes de la MINUSCA ont révélé que la plupart des décès de civils résultaient toujours d'un emploi indiscriminé, disproportionné et excessif de la force par les forces de défense nationales et le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité.

55. Les conditions de détention sont restées extrêmement mauvaises, surtout dans les camps des forces de défense nationale, du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et des autres agents de sécurité. La MINUSCA a pu confirmer qu'après leur arrestation, certains détenus avaient été mis dans une fosse en attendant leur transfert vers des centres de détention à Bangui.

56. Le 4 août, la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport commun sur les violations des droits humains liées aux élections présidentielles et législatives. Le rapport, qui couvre la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, relate en détail 526 cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits ainsi que de violations du droit international humanitaire, dont ont été victimes 1 221 personnes à travers le pays, dont 144 civils (16 femmes). Le 1^{er} octobre, le Ministre de la justice a annoncé que la commission spéciale d'enquête créée le 4 mai pour prendre en charge les allégations de violations des droits humains commises par les forces de sécurité nationale, le personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité avait remis son rapport au Gouvernement. En outre, le 2 septembre, le Ministre a mis en place un forum d'échange d'informations afin d'œuvrer avec la MINUSCA aux fins de la prévention et de la répression des violations des droits humains. Face à l'inquiétude croissante concernant l'utilisation de mercenaires dans le pays, le Gouvernement a fait part de son intention de ratifier la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires et d'autres instruments pertinents.

57. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. À la lumière des signalements de violations des droits humains commises par des éléments des forces de sécurité nationales, la Mission a pris des mesures pour atténuer davantage les risques, notamment la suspension temporaire, le 22 juin, de la fourniture de carburant à ces forces, comme suite aux violations qu'elles avaient commises.

Justice transitionnelle

58. Les 11 membres de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, parmi lesquels 5 femmes, ont prêté serment devant les autorités nationales le 2 juillet et les membres de son conseil ont été élus le 16 juillet : une présidente assistée de deux vice-présidents. Le PNUD et la MINUSCA ont épaulé la Commission en offrant une série de retraites de planification stratégique et de formation en août et en septembre, ainsi que du matériel.

Violences sexuelles liées aux conflits

59. Entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre, la MINUSCA a reçu des allégations faisant état de 118 cas de violences sexuelles liées au conflit, principalement des viols, sur au moins 154 personnes rescapées (87 femmes, 67 filles). Si 15 cas ont pu être confirmés, les conditions de sécurité difficiles et l'impossibilité de se rendre dans des endroits reculés continuent d'entraver la conduite d'enquêtes approfondies. 94 cas seraient imputables à des membres de groupes armés, 7 aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure et 9 au personnel de sécurité déployé de manière bilatérale ou autre.

60. La MINUSCA a continué de prêter son concours au réseau national informel de protection des victimes et des témoins de violences sexuelles dans les préfectures. À Bangui, la Mission a apporté son soutien à un refuge géré par une organisation non gouvernementale nationale offrant une protection temporaire aux victimes de violences sexuelles. En juillet, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis en place un groupe de travail intégré, fondé sur une approche centrée sur les

personnes rescapées de violences fondées sur le genre, afin de les aider sur les plans de la santé, de la justice et du soutien psychosocial et socioéconomique.

Les enfants et les conflits armés

61. Entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a vérifié 282 violations graves des droits humains commises sur 241 enfants (80 filles et 161 garçons). Ces violations et atteintes étaient le fait de groupes armés (207), de membres du personnel de sécurité déployés bilatéralement et d'autres agents de sécurité (24), de membres des forces de défense nationale (19), de forces de défense nationale, de membres du personnel de sécurité déployés bilatéralement et d'autres agents de sécurité déployés conjointement (13) et d'individus armés non identifiés (19). On comptait notamment parmi ces violations et atteintes : des violences sexuelles (52), des meurtres et des mutilations (24) et des attaques contre des écoles (6) et des hôpitaux (7). Dix écoles avaient été récemment réquisitionnées à des fins militaires.

62. Le dialogue avec les groupes armés a permis de démobiliser 131 enfants (116 garçons et 15 filles) du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (89) et de l'Unité pour la paix en Centrafrique (42) dans la préfecture de la Haute-Kotto, et 3 enfants (1 garçon, 2 filles) du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique dans la préfecture de la Vakaga.

IX. Situation économique

63. La Banque mondiale, dans les Cahiers économiques de la République centrafricaine publiés le 4 août, estimait que le pays entrerait en récession en 2021, avec un taux de croissance négatif du produit intérieur brut de 0,6 %, attribué aux conséquences de la COVID-19 et aux conditions de sécurité. Le document prévoyait également que 3,4 millions de Centrafricains vivraient dans l'extrême pauvreté en 2021-2022 à cause de l'instabilité sécuritaire, de l'insécurité alimentaire et de l'accès limité aux services publics de base. La loi de finances révisée de 2021 prévoyait une diminution de 9,1 % des ressources totales de l'État, dont une baisse de 60,5 % du soutien financier extérieur. La situation financière devrait encore se détériorer avec la suspension d'aides budgétaires bilatérales représentant plus de 10 millions d'euros. Le Fonds monétaire international a mis en place un programme de sept mois supervisé par le personnel pour faire face aux difficultés socioéconomiques et contribuer à la reprise de la facilité élargie de crédit en 2022.

64. L'Assemblée nationale a tenu une session extraordinaire du 12 au 26 août, à laquelle elle a adopté le programme du Gouvernement et le budget 2021 révisé. Le programme repose sur trois piliers : la promotion d'une société inclusive, la création d'une économie ouverte et compétitive et l'amélioration des services publics et du développement social. Le blocage du corridor Douala-Bangui a considérablement pesé sur les recettes fiscales, entraînant un déficit de 8,8 millions de dollars par rapport aux recettes escomptées et une crise potentielle de liquidités.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

65. Au 1^{er} octobre, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 11 711 personnes (5,73 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 355 officiers d'état-major (74 femmes) et 147 observateurs militaires (41 femmes).

66. Conformément à la résolution [2566 \(2021\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation de l'effectif militaire de 2 750 personnes, 413 soldats au total ont été déployés au 1^{er} octobre, à savoir : a) l'élément précurseur (300) d'un bataillon d'infanterie, 63 soldats pour une compagnie du génie et 15 membres de la police militaire de la force ; b) 52 officiers d'état-major.

67. La planification et les préparatifs sont en cours pour la deuxième phase de renforcement, qui comprendra : a) le reste du bataillon d'infanterie (450), pour sécuriser l'itinéraire principal d'approvisionnement ; b) trois forces d'intervention rapide (540 militaires) à Bangassou, Bouar et Ndélé ; c) une compagnie d'infanterie supplémentaire (150) à Carnot et un bataillon léger à Mbaïki (450) ; d) une capacité d'ingénierie (250 personnes) et des capacités médicales (unité médicale de niveau II) supplémentaires ; e) 48 officiers d'état-major. Au total, 75 % des renforts militaires devraient être sur le terrain avant la fin de l'année.

68. Les moyens de ciblage air-sol et les véhicules mobiles sans pilote destinés à renforcer les opérations et les moyens de reconnaissance, de surveillance et de renseignement ne sont actuellement pas disponibles dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Les efforts de constitution des forces se poursuivront et les besoins de déploiement seront constamment évalués au regard des conditions de sécurité dans le pays et des tâches prioritaires inscrites au mandat de la MINUSCA.

69. La Force adaptera sa configuration afin de renforcer la cohérence avec le plan de défense nationale et de mieux faire face aux enjeux de sécurité dans le pays. Elle renforcera sa présence dans les zones de tension et les secteurs stratégiques, ainsi que dans leurs environs et à proximité, tout en conservant la capacité d'atteindre rapidement des zones éloignées avec une souplesse suffisante, grâce aux diverses approches que lui offrent ses capacités aériennes et terrestres.

Composante Police

70. Au 1^{er} octobre, la composante Police de la MINUSCA comprenait 2 263 membres (13,65 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, dont 466 policiers hors unités constituées (112 femmes), 1 797 membres (dont 197 femmes) déployés dans 11 unités de police constituées et une unité d'appui à la protection.

71. Comme suite à la résolution [2566 \(2021\)](#), la première phase de l'augmentation autorisée de 940 policiers est en cours. Au total, 129 policiers ont été déployés à ce jour : a) 120 personnes supplémentaires pour trois unités de police constituées déployées à Bambari, Bouar et Kaga Bandoro ; b) 70 policiers hors unités constituées déployés partout dans le pays. La deuxième phase vise à déployer d'ici la fin de l'année : a) 40 policiers en renfort de chacune des unités de police constituées à Bouar, Berbérati et Bria ; b) trois unités de police constituées (540) à Bangassou, Batangafo et Ndélé ; c) 71 policiers individuels, déployés dans tout le pays.

72. Ces capacités supplémentaires permettront d'étendre la présence de la composante Police à Batangafo, Mbaïki, Mobaye, Nola et Sibut. Le déploiement des nouvelles unités de police constituées à Bangassou, Batangafo et Ndélé et le renforcement des unités déjà en place dans les régions permettront à la composante Police d'ajuster sa configuration en coordination avec la force de la MINUSCA et les autres composantes afin d'améliorer le système d'alerte rapide et l'exécution du mandat.

Personnel civil

73. Au 1^{er} octobre, 1 480 membres du personnel civil (dont 26 % étaient des femmes), parmi lesquels 265 Volontaires des Nations Unies et 110 agents

pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA. Cela représente 90 % des 1 648 postes autorisés.

Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces

74. Du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, la MINUSCA a enregistré 41 violations de l'accord sur le statut des forces conclu entre les Nations Unies et le Gouvernement, dans lesquelles étaient impliqués des membres des forces de défense nationales et du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale ou autre. Les violations graves se sont poursuivies au cours de la période considérée, notamment l'entrave à la liberté de mouvement des patrouilles de la MINUSCA, l'arrestation ou la détention de membres du personnel, les menaces contre le personnel des Nations Unies et les tentatives de fouille des véhicules de la Mission et des résidences du personnel des Nations Unies. La Mission a porté ces violations à l'attention du Président Touadéra et des hauts responsables du Gouvernement, et a poursuivi son travail de sensibilisation et de dialogue avec le Gouvernement. Le 12 août, elle a envoyé une lettre au Premier Ministre au sujet de 52 incidents survenus entre le mois de février et le 6 août 2021, et de 4 cas plus anciens non résolus. Les réunions sur l'accord sur le statut des forces entre le Gouvernement et la Mission, menées par le Gouvernement, ont repris à partir du 25 août.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

75. Un total de 181 atteintes à la sécurité concernant des membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrées entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre. Quatre membres du personnel sont morts, deux de maladie, un dans une attaque armée à son domicile et un dans un accident de la route. Il y a eu 51 accidents de la route dans lesquels 9 personnes ont été blessées ; 7 attaques hostiles ; 18 cas de harcèlement routier par les forces de défense nationale ; 9 cas d'arrestation par les forces de sécurité intérieure, notamment la détention temporaire de membres du personnel des Nations Unies par les forces déployées de manière bilatérale et d'autres personnels de sécurité. Les résidences de quatre membres du personnel à Bangui et d'un autre à Bossangoa ont été fouillées par les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans le cadre de l'état d'urgence, et sans notification préalable à la Mission. Il y a eu 11 cas d'évacuations médicales de membres du personnel des Nations Unies. Les restrictions de déplacement imposées au personnel de la MINUSCA se sont poursuivies en raison des risques sécuritaires, notamment une menace élevée liée à des engins explosifs, et des mesures de prévention prises pour endiguer la pandémie de COVID-19.

76. Des campagnes de désinformation coordonnées sur les médias sociaux, émanant pour la plupart de plateformes et d'individus favorables au parti au pouvoir et ciblant les Nations Unies et la MINUSCA, les membres de la communauté internationale ainsi que la société civile et l'opposition ont continué de propager des discours de haine et d'inciter à la violence. Les contingents militaires de la MINUSCA provenant de pays à majorité musulmane ont été tout particulièrement ciblés par des campagnes de désinformation et d'incitation à la haine, notamment des allégations de collusion avec des groupes armés.

77. Au 1^{er} octobre, la MINUSCA avait enregistré depuis le début de la pandémie 858 cas confirmés de COVID-19, 823 guérisons, 39 évacuations et 9 décès. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies avaient enregistré un total de 187 cas, dont 185 guérisons, 7 évacuations et 2 décès. La MINUSCA a continué de favoriser la vaccination du personnel des Nations Unies et du personnel éligible des organisations internationales non gouvernementales contre la COVID-19, conformément au programme de vaccination volontaire des Nations Unies contre la COVID-19. La deuxième campagne de vaccination des Nations Unies a eu lieu du

27 septembre au 8 octobre. Au 1^{er} octobre, 7 350 membres du personnel de la MINUSCA avaient été entièrement vaccinés dans le cadre de ce programme. Le personnel en uniforme des contingents représentait la plus grande partie du personnel entièrement vacciné de la MINUSCA (80 %). La Mission continue d'utiliser ses tests PCR et ses tests antigéniques rapides pour le personnel des Nations Unies afin de détecter et d'isoler les cas rapidement. Le renforcement de l'accès au dépistage, le respect continu des mesures de prévention et les vaccinations ont permis une diminution significative du nombre de cas de COVID-19 dans la Mission.

78. La MINUSCA a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Il s'agissait notamment de réviser et d'améliorer la planification des interventions d'urgence, de renforcer la planification de la sécurité, d'utiliser le renseignement, la surveillance et la reconnaissance pour contrôler l'accès aux routes, et d'améliorer les mesures de sécurité des camps.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

79. Entre le 1^{er} juin et le 31 août, 10 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par le personnel militaire de la Mission ont été signalées, trois concernant des faits qui se seraient produits en 2021, les autres datant des années précédentes. Les victimes récemment identifiées ont été renvoyées vers des prestataires de services d'assistance et de soutien, bien que les conditions de sécurité et les services limités aient continué d'entraver l'assistance aux victimes. La présence d'un spécialiste hors classe des droits des victimes à temps plein, déployé en juin 2021, a contribué à améliorer la qualité et la rapidité du soutien et de l'assistance aux victimes.

80. Le 14 septembre, les Nations Unies ont décidé de rapatrier un contingent militaire de la MINUSCA en raison de graves allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui se seraient produites à Alindao en 2020 et 2021, et de l'inaction du pays contributeur de contingents face aux allégations, passées et actuelles. Les autorités concernées ont déployé une équipe d'enquête nationale le 19 septembre en vue de mener une enquête conjointe avec le Bureau des services de contrôle interne. La Mission a envoyé une équipe d'intervention immédiate sur place pour évaluer la situation, mettre en place des mesures de gestion des risques et mieux informer les populations des moyens de signaler les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle a orienté les victimes vers des partenaires humanitaires afin qu'elles bénéficient d'une assistance médicale, psychosociale et d'une protection, conformément à la politique des Nations Unies sur le soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Au total, 410 soldats ont été rapatriés le 24 septembre 2021 ; un détachement arrière de 40 personnes assurera le rapatriement du matériel appartenant au contingent, qui devrait être effectué avant la fin de l'année.

81. La MINUSCA a poursuivi sa campagne de sensibilisation contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par radio et SMS, en ciblant les femmes des zones rurales, les groupes de jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. La Mission s'est également attachée à élargir ses activités de sensibilisation sur les mécanismes de prévention et de signalement des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en collaboration avec les dispositifs de plainte communautaires et deux contingents militaires déployés dans les régions du centre et de l'ouest.

Considérations relatives à l'appui

82. La MINUSCA a continué d'appliquer des bonnes pratiques environnementales et de réduire son empreinte environnementale. L'assainissement de la décharge de Kolongo s'est poursuivi et, le 7 septembre, la Mission a reçu 15 incinérateurs pour la

gestion régulière des déchets solides. L'installation d'incinérateurs biomédicaux est en cours à Bangui, Birao et Paoua. La MINUSCA a également commencé l'installation d'un système photovoltaïque sur son site de PK11, en plus de l'installation en cours d'un système complet d'énergie solaire dans deux bases de Bangui. En outre, au 1^{er} octobre, 90 % des projecteurs de sécurité avaient été remplacés par des lampes LED dans les locaux de la MINUSCA à Bangui.

Action pour le maintien de la paix et optimisation des performances

83. La MINUSCA a augmenté sa capacité d'alerte rapide et de diffusion de l'information, en dépit des difficultés liées à la COVID-19. Elle a également organisé des exercices de simulation dans 11 bureaux locaux afin de renforcer la préparation aux crises et d'améliorer la communication de l'information.

84. Depuis le mois de juin, 15 sessions d'évaluation de la performance ont été menées dans 12 unités de police constituées. Les conditions ont été jugées satisfaisantes dans 11 d'entre elles, notamment pour ce qui est du mandat, du commandement et du contrôle, des tâches liées à la protection des civils, de la formation, du bien-être et de la santé. Les conditions ont été jugées insatisfaisantes dans une unité, en raison de lacunes au niveau du matériel, auxquelles le pays fournisseur de personnel de police concerné s'emploie à remédier. La police de la MINUSCA a étudié et corrigé les lacunes recensées en matière de sécurité et a mis au point des exercices de défense de la base, de lutte contre l'incendie et d'évacuation pour le personnel des unités de police constituées.

85. La Mission a utilisé le Système complet de planification et d'évaluation de la performance afin de procéder à l'évaluation de la performance et de l'impact de la Mission au cours de la période d'avril à septembre 2021. L'exercice a permis d'élaborer des recommandations destinées à renforcer l'impact dans des domaines fondamentaux, notamment pour aider à faire progresser l'Accord politique, le partage d'informations, la coordination et l'orientation stratégique.

XI. Considérations financières

86. Par sa résolution [75/298](#) du 30 juin 2021, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 036,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Au 27 septembre 2021, le montant des contributions non acquittées au compte spécial au titre de la MINUSCA s'élevait à 329,9 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 264,0 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 juin 2021, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XII. Observations

87. La conclusion du cycle électoral législatif en août a marqué une étape importante pour la fragile démocratie de la République centrafricaine. Je salue les citoyens qui ont exercé leur droit de vote, contribuant ainsi au maintien de l'ordre constitutionnel. Il est temps à présent que le Gouvernement et les institutions centrafricaines, et en particulier les élus, redoublent d'efforts pour répondre aux attentes de la population qu'ils servent, à savoir mettre un terme au conflit permanent,

aux déplacements, aux exactions visant des minorités religieuses et ethniques, et aux violences sexuelles, et participer activement au processus de pacification tel que promis lors du Forum de Bangui en 2015. La paix ne peut être maintenue par des moyens militaires. Dans la droite ligne de l'Accord politique de 2019, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a demandé au Gouvernement de déclarer un cessez-le-feu. Je réitère cet appel et invite le Gouvernement à poursuivre son action en faveur d'une issue politique à la crise, tout en redoublant d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes du conflit.

88. Je me réjouis de l'adoption du plan stratégique de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui donne la marche à suivre, avec le concours de la région, pour relancer le processus de paix, en particulier la mise en œuvre de l'Accord politique de 2019. Je demande aux partenaires régionaux d'adopter une approche coordonnée afin de veiller à ce que tous les efforts soient pleinement alignés à l'appui de l'exécution de l'Accord politique. J'exhorte le Gouvernement et les groupes armés à prendre des mesures rapides et concrètes en vue de l'application effective de l'Accord, à commencer par la déclaration d'un cessez-le-feu et l'arrêt immédiat des hostilités par tous les acteurs. Tous les acteurs devraient continuer à se servir de l'Accord comme d'un cadre pour résoudre le conflit dans le pays.

89. Je me félicite de l'invitation faite par le Président aux combattants de la Coalition des patriotes pour le changement de déposer les armes et de réadhérer aux mécanismes de mise en œuvre de l'Accord, ce qui a permis un véritable dialogue, notamment au niveau local, pour les minorités, les femmes et les jeunes. J'invite le Gouvernement à continuer de s'employer à assurer la mise en œuvre d'un programme complet de démobilisation, de désarmement, de réintégration et de rapatriement conduisant à la dissolution des groupes armés.

90. S'il est encourageant que les préparatifs se poursuivent en vue d'un dialogue républicain, je rappelle qu'un dialogue ne peut réussir que s'il est véritablement inclusif, si les griefs sont entendus et qu'une suite y est donnée, et si toutes les parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes, ont voix au chapitre, y compris ceux qui résident en dehors de Bangui. J'espère que les préparatifs seront achevés rapidement afin qu'un dialogue vraiment inclusif puisse avoir lieu. Je condamne par ailleurs le fait de prendre pour cible des membres de l'opposition politique, ce qui alimente la méfiance.

91. Je salue les efforts déployés pour faire avancer les préparatifs en vue de la tenue des élections locales en septembre 2022 qui, si elles sont ouvertes à toutes et à tous, offriront une occasion inestimable de faire avancer le processus de paix, notamment en élargissant l'espace politique et en favorisant la décentralisation, tout en s'attaquant aux obstacles à la participation des femmes. Le fait que les autorités nationales prévoient de mettre à jour la liste des électeurs est une avancée, qui permettrait aux personnes déplacées dans le pays, aux réfugiés de retour dans le pays et aux autres citoyens nouvellement éligibles de participer. La création d'un climat sécuritaire et politique propice au retour sûr, digne et durable des réfugiés reste cruciale. Il sera également important que le Gouvernement mobilise des ressources suffisantes non seulement pour la tenue de ces élections, mais aussi pour les nouvelles administrations locales qui en émergeront. J'encourage les partenaires à fournir l'appui financier et technique nécessaire, en coordination avec l'assistance électorale de la MINUSCA.

92. Je salue l'adoption du programme du Gouvernement, qui traduit la volonté d'œuvrer en faveur d'une société inclusive et d'une économie plus ouverte, avec une participation significative des femmes et des jeunes. Pour concrétiser cet engagement, il faut instaurer des conditions économiques favorables et améliorer la gouvernance financière. J'accueille avec satisfaction les efforts du Gouvernement pour améliorer

la gestion financière en coordination avec les partenaires internationaux et j'invite le Gouvernement à continuer d'améliorer la collecte des recettes, le contrôle des dépenses et la lutte contre la corruption.

93. Je demande au Gouvernement de continuer à donner la priorité à la réforme du secteur de la sécurité, en mettant l'accent sur la consolidation de la gouvernance et du contrôle démocratique des institutions de sécurité. Cela permettrait la constitution progressive de forces de sécurité nationales professionnelles responsables et tenues de rendre des comptes, et capables de protéger efficacement les civils et d'aider l'État à consolider son autorité. J'encourage les autorités nationales à intensifier la coordination de l'aide internationale à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité pour une meilleure cohérence et une plus grande complémentarité des efforts et des ressources.

94. Je reste par ailleurs profondément inquiet par la persistance des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles liées au conflit, commises par toutes les parties au conflit. Je déplore la stigmatisation et la prise pour cible de certaines communautés ethniques et religieuses soupçonnées de collusion avec des groupes armés. J'appelle toutes les parties au conflit en République centrafricaine à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. J'accueille avec satisfaction la décision du Gouvernement de créer un forum d'échange d'informations au sujet des violations des droits humains et je souhaite que cette entité reçoive tout l'appui politique nécessaire. Je rappelle que c'est aux autorités nationales qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les civils et je leur demande de coordonner efficacement tous les acteurs de la sécurité dans le pays afin de garantir que les droits humains de tous les résidents soient respectés. Je félicite le Gouvernement d'avoir décidé de mettre en place une commission spéciale d'enquête sur les violations des droits humains et espère que ses conclusions aideront à mettre un terme à l'impunité, amèneront les responsables à répondre de leurs actes et contribueront à la paix et à la stabilité.

95. Je suis particulièrement préoccupé par l'augmentation des accidents impliquant des engins explosifs. Leur coût en termes de victimes civiles et de répercussions sur les activités humanitaires et de maintien de la paix est inacceptable. Je demande à toutes les parties de coopérer avec l'ONU pour localiser et neutraliser ces engins.

96. La population de la République centrafricaine exige que justice soit faite et que l'impunité cesse. Il est donc important de continuer à mettre en place des systèmes d'application de la loi et de justice impartiaux et indépendants et de résoudre les problèmes d'incarcération chronique, avec un appui coordonné des partenaires. Je suis particulièrement optimiste quant aux progrès réalisés par la Cour pénale spéciale et insiste sur l'importance d'un appui international continu. Je me félicite de la représentation des femmes (45 %) au sein de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et de la nomination d'une femme à la présidence de la Commission et j'appelle la Commission à commencer ses travaux promptement.

97. La population de la République centrafricaine, et en particulier les plus vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, minorités), continue de dépendre d'une aide humanitaire vitale. Les acteurs humanitaires continueront de répondre aux besoins les plus pressants de la population, malgré un environnement opérationnel de plus en plus hostile. J'invite tous les donateurs à contribuer généreusement au financement intégral du plan de réponse humanitaire.

98. Je reste préoccupé par le nombre inacceptable d'actes hostiles impliquant les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, ainsi que le personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et d'autres personnels prenant pour cible la MINUSCA, ainsi que par la persistance des campagnes de désinformation. Ces actes entravent

l'exécution du mandat de la Mission, mettent en danger la vie des soldats de la paix et enfreignent les engagements du Président Touadéra et du Gouvernement, y compris ceux pris dans le cadre de l'accord sur le statut des forces avec la MINUSCA. J'exhorte le Président à continuer de prendre des mesures concrètes pour faire cesser les agissements qui font peser de graves risques sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et pour créer un environnement propice à l'exécution du mandat de la MINUSCA.

99. La décision que j'ai prise de rapatrier un contingent militaire au mois de septembre 2021 est le reflet de ma politique de tolérance zéro et se veut un signe du sérieux avec lequel les Nations Unies prennent en compte toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Je regrette profondément la souffrance infligée aux personnes rescapées et réitère l'engagement des Nations Unies à œuvrer de concert avec ses partenaires pour faire en sorte que chaque survivant(e) reçoive une assistance. En outre, l'ONU continuera de veiller à ce que chaque allégation fasse l'objet d'une enquête approfondie, et je demande aux États Membres d'œuvrer avec nous en ce sens. J'exhorte en outre tous les pays contributeurs de contingents et de personnel de police de prendre des mesures énergiques pour prévenir et combattre ces violations. Je renouvelle ma détermination à éradiquer l'exploitation et les atteintes sexuelles et réaffirme mes instructions à l'intention du personnel des Nations Unies et de ceux qui travaillent sous le drapeau de l'ONU de faire de même.

100. La présence de la MINUSCA en République centrafricaine, sa sécurité robuste, sa capacité à protéger les civils et son rôle politique indépendant restent particulièrement essentiels. Je recommande donc que le Conseil de sécurité proroge d'un an le mandat de la MINUSCA, jusqu'au 15 novembre 2022, en maintenant l'effectif militaire et l'effectif de police autorisés au niveau actuel, élevé par la résolution [2566 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, et en poursuivant son mandat et ses priorités, notamment en ce qui concerne l'assistance électorale.

101. Je me félicite des promesses de contributions faites par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et je leur demande d'accélérer le déploiement des militaires et du personnel de police nécessaires pour appuyer les opérations de la Mission et l'exécution de son mandat.

102. Pour terminer, je tiens à remercier mon représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, de la manière dont il a mené les opérations et du dévouement dont il fait preuve. Je suis reconnaissant du dévouement du personnel civil et du personnel en tenue des Nations Unies qui s'acquittent du mandat de la Mission, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les pays donateurs. Je félicite également les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales, ainsi que tous les autres partenaires pour leur précieuse contribution.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : Effectifs
militaires et de police au 1^{er} octobre 2021**

| <i>Pays</i> | <i>Composante militaire</i> | | | <i>Total</i> | <i>Composante Police</i> | |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------|-------------------------------------|---|
| | <i>Experts en mission</i> | <i>Officiers d'état-major</i> | <i>Contingents</i> | | <i>Unités de police constituées</i> | <i>Policier hors unités constituées</i> |
| Argentine | 0 | 2 | 0 | 2 | | |
| Bangladesh | 10 | 34 | 1 297 | 1 341 | | |
| Bénin | 4 | 2 | 0 | 6 | | 32 |
| Bhoutan | 2 | 3 | 0 | 5 | | |
| Bolivie (État plurinational de) | 1 | 2 | 0 | 3 | | |
| Brésil | 3 | 7 | 0 | 10 | | |
| Burkina Faso | 0 | 7 | 0 | 7 | | 42 |
| Burundi | 8 | 11 | 741 | 760 | | |
| Cambodge | 4 | 6 | 204 | 214 | | |
| Cameroun | 3 | 5 | 800 | 808 | 320 | 15 |
| Colombie | 2 | 0 | 0 | 2 | | |
| Congo | 4 | 8 | 0 | 12 | 180 | 1 |
| Côte d'Ivoire | 0 | 1 | 0 | 1 | | 55 |
| Djibouti | 0 | 0 | 0 | 0 | | 9 |
| Égypte | 8 | 24 | 990 | 1 022 | 139 | 26 |
| Espagne | 0 | 0 | 0 | 0 | | 4 |
| États-Unis d'Amérique | 0 | 8 | 0 | 8 | | |
| Fédération de Russie | 1 | 7 | 0 | 8 | | |
| France | 0 | 8 | 0 | 8 | | 4 |
| Gabon | 0 | 3 | 44 | 47 | | |
| Gambie | 4 | 6 | 0 | 10 | | 12 |
| Ghana | 4 | 9 | 0 | 13 | | |
| Guatemala | 2 | 2 | 0 | 4 | | |
| Guinée | 0 | 0 | 0 | 0 | | 14 |
| Indonésie | 2 | 8 | 220 | 230 | 140 | 4 |
| Jordanie | 3 | 7 | 0 | 10 | | 44 |
| Kenya | 8 | 7 | 0 | 15 | | |
| Mali | 0 | 0 | 0 | 0 | | 21 |
| Maroc | 2 | 18 | 747 | 767 | | |
| Mauritanie | 8 | 10 | 446 | 464 | 279 | |
| Mexique | 1 | 1 | 0 | 2 | | |
| Népal | 5 | 14 | 733 | 752 | | |
| Niger | 1 | 4 | 0 | 5 | | 36 |
| Nigéria | 0 | 5 | 0 | 5 | | 3 |
| Pakistan | 9 | 31 | 1 274 | 1 314 | | |
| Paraguay | 2 | 2 | 0 | 4 | | |

| <i>Pays</i> | <i>Composante militaire</i> | | | | <i>Composante Police</i> | |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---------------|-------------------------------------|---|
| | <i>Experts en mission</i> | <i>Officiers d'état-major</i> | <i>Contingents</i> | <i>Total</i> | <i>Unités de police constituées</i> | <i>Policier hors unités constituées</i> |
| Pérou | 7 | 6 | 204 | 217 | | |
| Philippines | 2 | 0 | 0 | 2 | | |
| Portugal | 0 | 9 | 180 | 189 | | 9 |
| République de Moldova | 3 | 1 | 0 | 4 | | |
| République-Unie de Tanzanie | 0 | 8 | 448 | 456 | | |
| Roumanie | 0 | 0 | 0 | 0 | | 8 |
| Rwanda | 8 | 22 | 1 660 | 1 690 | 460 | 33 |
| Sénégal | 0 | 9 | 0 | 9 | 279 | 26 |
| Serbie | 2 | 3 | 71 | 76 | | |
| Sierra Leone | 4 | 1 | 0 | 5 | | |
| Sri Lanka | 0 | 3 | 110 | 113 | | |
| Suède | 0 | 0 | 0 | 0 | | 2 |
| Tchéquie | 3 | 0 | 0 | 3 | | |
| Togo | 4 | 6 | 0 | 10 | | 22 |
| Tunisie | 2 | 2 | 130 | 134 | | 44 |
| Uruguay | 0 | 3 | 0 | 3 | | |
| Viet Nam | 1 | 6 | 0 | 7 | | |
| Zambie | 9 | 13 | 910 | 932 | | |
| Zimbabwe | 1 | 1 | 0 | 2 | | |
| Total | 147 | 355 | 11 209 | 11 711 | 1 797 | 466 |

Annexe II

Carte

